

**Vent rabattant lors d'un vol d'épandage, collision avec le sol**

<b>Aéronef</b>	Hélicoptère, Agusta Bell AB 47 G2, immatriculé F-GFHL
<b>Date et heure</b>	2 août 2012 à 16 h 35 <sup>(1)</sup>
<b>Exploitant</b>	Air Antilles Associés / société de travail aérien
<b>Lieu</b>	Le Lamentin (972)
<b>Nature du vol</b>	Travail aérien
<b>Personne à bord</b>	Pilote
<b>Conséquences et dommages</b>	Hélicoptère détruit

<sup>(1)</sup>Sauf précision contraire, les heures figurant dans ce rapport sont exprimées en heure locale.

**1 - DÉROULEMENT DU VOL**

A l'issue du traitement d'une bananeraie, le pilote rejoint son point d'avitaillement en produit phytosanitaire. En route, il décide d'effectuer « une retouche » de traitement sur un champ qu'il n'avait pas terminé la veille.

Lors de la présentation sur l'axe d'épandage, le pilote ressent un vent rabattant qui plaque l'hélicoptère vers le sol. L'hélicoptère touche les bananiers, puis glisse et bascule sur le flanc gauche avant de s'immobiliser.

**2 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Le pilote indique que les passages de traitement se faisaient sur un axe sud-nord avec un vent traversier d'est. Il avait prévu cette « retouche » en fin de rotation pour alléger l'hélicoptère car il présentait quelques turbulences sur ce secteur.

Les conditions météorologiques étaient compatibles avec le traitement par épandage au moment de l'accident. Une tempête tropicale était prévue sur l'île le lendemain et le pilote indique en avoir ressenti les premiers effets par un renforcement du vent d'est.

Le pilote est employé de la société depuis quatre ans et demi. Il est familier de l'environnement de l'île et du traitement par épandage. Le jour de l'accident, il totalisait 2 540 heures de vol dont 2 360 sur type.

Le site de l'accident est constitué d'un champ de bananiers dans un secteur vallonné bordé à l'est par une ligne de crête orientée nord-sud.

L'examen de l'épave n'a pas mis en évidence d'anomalie technique susceptible d'expliquer l'accident.

**3 - CONCLUSION**

L'accident est dû à une prise en compte insuffisante de l'évolution des conditions aérologiques due à l'arrivée de la tempête tropicale.

En vol rasant pour l'épandage, sous des rabattants, le pilote disposait de peu de marge de sécurité pour éviter le heurt des obstacles.